

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20101105-000006479-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/11/2010

Réception par le Prefet : 10/11/2010

Publication : 10/11/2010



Conseil Général  
**Haut-Rhin**

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2010-13-6-8

Séance du vendredi 5 novembre 2010

**PROGRAMME RELATIF À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE  
PROGRAMMES C272 ET C872**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide de retenir, au titre des opérations pilotes pour la maîtrise de l'énergie, la construction d'un méthaniseur par la SAS Agrivalor Energie et alloue à cette opération une subvention de 50.000 €,
- alloue, au titre de l'expérimentation dans la construction « basse consommation », une subvention à hauteur de 12.960 € au Groupe Hospitalier du Centre Alsace pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sur l'énergie dans le cadre de la construction d'un EHPAD sur le site du Diaconat à Colmar, ainsi qu'une subvention de 3.564 € à l'office public de l'Habitat de la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines pour des études d'optimisation thermique dans le cadre de l'opération de réhabilitation menée dans la rue Saint Louis,
- ces trois opérations seront imputées au programme C272, chapitre 204, fonction 731, natures 2042 et 20417 du budget départemental,
- pour les trois opérations précitées, approuve les conventions de partenariat correspondantes jointes au rapport et autorise le Président à les signer,
- accorde une subvention de 13 435 € à l'association Objectif Climat soit 7.435 € au titre de l'année 2010 et 6.000 € au titre de l'année 2011 pour l'accompagnement d'un groupe de « volontaires pour le Climat » au sein de l'administration départementale,

- approuve la convention correspondante jointe au rapport et autorise le Président à la signer,
- confirme l'aide de 25.000 € au BRGM soit 9 000 € au titre de 2010, 8 000 € en 2011 et 8 000 € en 2012, approuve la convention d'objectif sur le potentiel géothermique du fossé rhénan jointe au rapport avec cet organisme et autorise le Président à la signer,
- pour les deux opérations précitées, des autorisations d'engagement à hauteur de 38.435 € sont inscrites sur le programme C872 et des crédits de paiement d'un montant global de 16.435 € pour 2010 sont inscrits sur le programme C872, au Chapitre 65, fonction 731, nature 6574.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions